

Paris, le 4 octobre 2023

REÇU le 09 OCT. 2023

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le jury national des « Villes et Villages Fleuris », réuni en séance plénière le 13 septembre 2023, a décidé de maintenir le label « 4 Fleurs » de la commune de Luze mais de l'assortir d'un avertissement.

Les membres du jury national ont reçu un très bon accueil en mairie, en votre présence et celle de vos collaborateurs. La visite, très bien organisée, a permis de découvrir un village accueillant où il fait, sans nul doute, bon vivre.

La présentation des actions et projets que vous mettez en place a particulièrement retenu l'attention du jury. Tournée vers l'avenir, la commune se développe économiquement avec des projets de voies vertes et cyclables, une zone d'activité et de nouveaux logements.

Une bonne communication du label apparaît par ailleurs sur votre site.

Le jury a apprécié la gestion raisonnée en place : récupération d'eau de pluie (qui reste à développer), l'enherbement du cimetière, l'éclairage en 100% LED ainsi que les aires de jeux et les jardins des écoliers. La promenade le long de la Lizaine, les chemins de randonnée, les zones humides sont de véritables corridors de biodiversité que vous vous employez à protéger.

Des recommandations sont formulées par le jury afin que la commune se positionne pleinement dans son niveau « 4 Fleurs » :

- Privilégier la taille libre sur les strates arbustives ;
- Densifier les massifs avec des plantes structurantes ;
- Utiliser une strate de couvres-sols pour certains massifs et pieds d'arbre ;
- Changer les containers d'apport volontaire ;
- Planter des arbres adaptés sur les parkings et éviter les arbres en pot ;
- Formaliser un plan de gestion ;
- Utiliser des bulbes naturalisés ;
- Développer plus de pédagogie sur le verger.

Malgré tout l'attachement que vous portez au label, des divergences ont émergé au cours des échanges entre les responsables de la commission « Cadre de vie », qui pourraient à terme fragiliser la pérennité de votre démarche, également soulignée par le manque de bénévoles. L'établissement même du dossier a semblé être un problème.

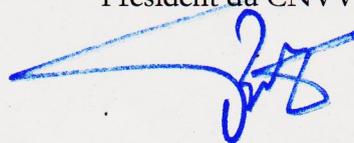
Luze possède un cadre naturel remarquable qui attire de nombreux visiteurs et je ne doute pas que l'équipe saura trouver un nouveau souffle et ainsi harmoniser la démarche initiée ces dernières années.

Conformément à l'article 5 du règlement national, le jury se présentera de nouveau en 2024 ou si vous le souhaitez en 2025, afin de vous offrir le temps suffisant pour réaliser ces changements nécessaires.

Le CNVVF est à votre disposition pour vous accompagner autour des améliorations à apporter pour demeurer au niveau « 4 Fleurs », et ne doute pas que Luze retrouvera bientôt l'excellence propre à ce label.

Avec mes encouragements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Thibaut BEAUTÉ
Président du CNVVF



Monsieur Eric STEIB
Maire de LUZE

